

Faire de la CMM une référence en matière de mobilité, d'aménagement et de développement durable

Valérie Plante, nouvelle présidente de la CMM



Montréal, 22 février 2018 – À l’occasion de son discours inaugural à titre de présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a présenté les priorités de l’organisme pour les quatre prochaines années : « La CMM est aujourd’hui considérée comme un acteur incontournable dans la planification de l’aménagement et du développement de la région. J’entends continuer cette mission », a déclaré Mme Plante.

En matière de mobilité, la CMM va appuyer les travaux de la nouvelle [Autorité régionale de transport métropolitain](#) (ARTM) pour adopter rapidement un nouveau plan de transport collectif qui nous permettra d’accélérer les investissements pour offrir une véritable alternative à l’auto.

En matière d’aménagement, la présidente s’est engagée à poursuivre la mise en œuvre du [Plan métropolitain d’aménagement et de développement](#) (PMAD) : « Six ans après son adoption, le PMAD demeure incontournable et pertinent pour gérer l’urbanisation du territoire et protéger les milieux naturels et le territoire agricole ».

Le PMAD a inspiré la mise en œuvre de la [Trame verte et bleue](#), la réalisation de plans de développement de la zone agricole et d’un programme pour l’aménagement de quartiers axés sur le transport en commun (TOD). D’ailleurs, en octobre prochain, l’Agora métropolitaine, qui regroupe les élus et la société civile, fera le suivi et le monitoring de la mise en œuvre du PMAD depuis les cinq dernières années.

En matière de logement, la présidente de la CMM a insisté sur l'importance de répondre adéquatement aux besoins des ménages les plus démunis : « Ce n'est pas normal qu'en 2018, une société aussi riche que la nôtre accepte que 230 000 ménages locataires à faible revenu consacrent 30 % ou plus de leurs revenus bruts à se loger ». La CMM poursuivra notamment son aide aux programmes de logements HLM, PSL et AccèsLogis.

La Communauté poursuivra par ailleurs son appui aux [grappes métropolitaines](#) et à [Montréal international](#). Mme Plante a notamment annoncé la mise en place d'une nouvelle grappe métropolitaine, soit celle des véhicules électriques et intelligents. Cette nouvelle grappe portera à dix le nombre de grappes qui permettent au Grand Montréal d'être compétitif à l'échelle internationale.

En matière d'environnement, la CMM proposera un plan Archipel afin d'assurer la protection et la résilience des municipalités de notre région qui sont confrontées aux inondations. Une nouvelle réglementation sera proposée pour outiller les municipalités dans les plaines inondables.

En conclusion, la mairesse de Montréal et présidente de la CMM a indiqué que sa priorité sera de toujours répondre aux besoins de la population : « Je m'assurerai que les dossiers que nous piloterons et les décisions que nous prendrons contribueront à améliorer la qualité de vie de tous et toutes. Nous avons un objectif commun : faire de la région métropolitaine une véritable référence en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique et d'environnement », a-t-elle conclu.

Le Document de présentation de la CMM, qui inclut les priorités de l'année 2018, peut être consulté sur le site Web de la CMM :

[Consulter les priorités 2018 \[PDF 6 Mo\]](#)

* * *

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 4 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 km². La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

- 30 -

Pour renseignements :

Marie-Claude Forget
Conseillère en communication et consultations publiques
Communauté métropolitaine de Montréal
514-350-2550